



**FORMATION SPÉCIALISÉ EN MATIÈRE DE SANTE, DE SÉCURITÉ ET DE
CONDITIONS DE TRAVAIL**

DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Déclaration préalable du 23.05.2023

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les représentants de l'administration,

Mesdames et Messieurs les représentants du personnel,

Chers collègues,

Nous nous réunissons aujourd'hui dans cette nouvelle configuration de Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail du Ministère de l'Intérieur.

Cela fait déjà plus de 7 mois qu'aucune réunion ne s'est tenue et nous espérons donc qu'il ne s'agit pas d'une désaffection de vos services envers les conditions de travail de tous les agents du Ministère.

Pour la FSMI-FO, les réunions de la Formation Spécialisée sont primordiales. Elles permettent à l'administration d'avoir un retour de la réalité quotidienne du « terrain » à laquelle sont confrontés tous les collègues.

Les mois à venir vont être pour le ministère de l'Intérieur une période à forte intensité.

En pleine réforme des SGCD et des directions départementales de la Police Nationale, tous les personnels des Préfectures-SGCD, des SGAMI, des services de Police et de Gendarmerie, personnels actifs, administratifs, techniques, SIC et de la filière sociale, seront sous haute tension.

Il faudra ajouter à ces réformes un cumul important de grands événements à gérer jusqu'en 2024, à savoir la Coupe du monde de rugby, les 80 ans du débarquement, les Jeux Olympiques sur l'ensemble du territoire national.

1/3

23.05.2023



Déclaration préalable du 23.05.2023 (suite)

La conjonction des réformes et des événements ultra-sensibles à venir ne peut qu'entraîner un profond et dangereux bouleversement des conditions de travail des agents du ministère de l'Intérieur.

Pour la FSMI-FO, il convient de rappeler l'obligation du ministère de respecter le droit du travail et de permettre à ses personnels de pouvoir bénéficier aussi bien de leurs congés, que leurs repos réglementaires : il en va de la santé des agents et la qualité du service public rendu à nos concitoyens.

A ce titre, les agents doivent être en mesure de se ressourcer auprès de leurs familles afin de rééquilibrer leur vie personnelle avec leur vie professionnelle.

La formation spécialisée ministérielle doit mettre en place un suivi constant des remontées de terrain afin de transmettre des informations pertinentes de l'état physique et psychologique de l'ensemble des collègues.

Aucune autre instance que celle-ci, n'a autant de légitimité pour porter à votre connaissance la situation réelle des personnels en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail qu'endurera l'ensemble de nos collègues pendant cette période.

Afin d'anticiper toutes les contraintes liées à ces événements, la FSMI FO vous demande la conception d'un plan de prévention des risques spécifique à chaque événement.

Ce plan de prévention devra intégrer les aléas d'afflux d'usagers étrangers dans les préfectures, de l'armement des C.O.D, de la gestion logistique des SGAMI, de la montée en puissance des services de Police et de la Gendarmerie.

Pendant cette période, la médecine du travail sera, nous n'ont doutons pas, présente comme elle l'a été au cours de la pandémie. Cependant, en aura-t-elle réellement les moyens et ce, même si la LOPMI a consacré la primauté de ce réseau avec l'octroi de postes supplémentaires ?



Déclaration préalable du 23.05.2023 (suite)

D'ailleurs à ce jour, nous ignorons toujours la date effective de leur mise en place.

La FSMI FO vous demande à quelle échéance notre médecine de prévention bénéficiera des moyens promis à la hauteur des enjeux et des fortes contraintes qu'endurent nos collègues.

Au-travers de cette déclaration, la FSMI FO vous rappelle et vous démontre toute l'importance que doit donner l'administration à cette instance.

Une instance qui permet d'orienter l'employeur que vous êtes, avec pour vision stratégique une véritable intégration par toutes les hiérarchies de notre ministère de leur obligation légale de résultat et non de moyen, d'amélioration des conditions de travail de l'ensemble des personnels et de prévention des risques professionnels.

Monsieur le Président, à l'image de notre Formation Spécialisée ministérielle en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail, les formations spécialisées de proximité devront, elles aussi, jouer tout leur rôle de prévention auprès des différentes autorités locales.

Nous vous remercions de votre écoute.

La FSMI-FO souhaite que cette déclaration soit annexée au procès-verbal de cette première formation spécialisée.